



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 3 / 2020

Mex, le 2 novembre 2020

BUDGET 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité présente au Conseil général de Mex le budget 2021 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2021 ». Le budget tient compte de la décision du conseil général du 5 octobre 2020 qui a fixé un taux d'imposition de 59.5.

L'exercice se solde par un excédent de charges CHF 420'900.- :

après amortissements de :

- CHF 116'900.-

après attributions de :

- CHF 105'000.- au fonds de réserve affecté de l'épuration
- CHF 91'500.- au fonds de réserve affecté de l'eau
- CHF 7'000.- au fonds Bobst
- CHF 388'300.- au fonds d'entretien, rénovation et d'amortissement des bâtiments

et après prélèvements de :

- CHF 5'200.- du fonds de réserve affecté de la déchetterie
- CHF 12'700.- du fonds centenaire Bobst
- CHF 19'000.- du fonds de réserve provision débiteurs douteux

La marge nette d'autofinancement s'élève à CHF 250'900.- (résultat avant les opérations ci-dessus).

Autorités

Augmentation du remboursement des heures consacrées à l'intercommunal.

Administration

Le personnel est composé de cinq employés fixes et quelques auxiliaires.

En 2021, il sera procédé au remplacement des postes informatiques de l'administration, outils obsolètes à ce jour.

Les manifestations habituelles auront lieu, sous réserve de la pandémie actuelle ; une manifestation aura lieu afin d'inaugurer la nouvelle auberge / garderie et afin de souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux habitants arrivés depuis 2019.



COMMUNE DE MEX

Transports et mobilité

Le premier semestre 2021 sera une continuation de fin 2020, avec le service de taxi à raison de 12 trajets par jour y compris le weekend.

Suite à la future ouverture d'un gymnase cantonal sur les hauts de Bussigny, une nouvelle ligne verrait le jour dès la rentrée des classes en été 2021. Cette ligne desservirait, entre autres, les six communes Venoge (transports scolaires et public). A ce jour, le détail des courses n'est pas encore connu.

La commune continuera à subventionner les abonnements Mobilis pour les étudiants, sous respect des conditions, à raison de CHF 200.-/an. La mobilité douce sera également subventionnée selon le règlement en vigueur depuis 2019.

Recettes fiscales

Les recettes des personnes physiques sont en légère baisse. Elles peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs de contribuables, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont également en forte baisse, principalement liée aux contribuables du site en Faraz (répartition à 54.8% pour Mex, 27.6% pour Vufflens-la-Ville et 17.6% pour Villars-Ste-Croix). L'impact de la RIE III n'est pas encore chiffrable.

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève, selon le budget du Canton de Vaud basé sur les chiffres au 31.12.2019 et un point d'impôt communal de CHF 63'474, à CHF 2'956'000. Afin d'adapter ce chiffre aux rentrées d'impôts estimées pour 2021, une diminution de charges péréquatives pour un montant de CHF -595'000 a été anticipée (provision année en cours), ce qui porterait les charges à un total de CHF 2'361'000, pour un point d'impôt estimé à CHF 54'709.

	Budget estimé		Budget estimé		
Impôts	2021	2020	2019	2018	2017
TOTAL net	3'431'200	3'974'600	4'049'433	4'545'969	3'886'719
Evolution charges cantonales	2021	2020	2019	2018	2017
TOTAL net	2'361'000	2'933'100	2'877'444	3'118'297	2'413'360
Point d'impôt	54'709	63'454	62'953	70'575	57'399
Taux communal	59.5	59.5	61	61	61
Nombre habitants	780	775	718	725	718
Valeur du point communal par habitant	70.1	81.9	87.7	97.3	79.9
	<i>estimé</i>	<i>estimé</i>			
Solde impôts ./ péréquation	1'070'200	1'041'500	1'171'989	1'427'672	1'473'359

Intérêts des dettes à moyen et long terme

Tous les intérêts des divers emprunts sont comptabilisés au compte 22.322.0. Les intérêts des emprunts liés à des dicastères affectés à des fonds sont répartis dans les différents comptes d'imputations internes xxx.390.1 à 22.490.1).

Amortissements

Tous les amortissements des divers investissements du patrimoine administratif sont comptabilisés au compte 23.331.0. Les amortissements des investissements liés à des dicastères affectés à des fonds sont répartis dans les différents comptes d'imputations internes (23.490.1 à xxx.390.1).



COMMUNE DE MEX

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Tous les frais du collège liés à l'école primaire sont remboursés à 100% par l'ASIVenoge. Les frais relatifs à l'ensemble du bâtiment sont couverts à 62% par l'ASIVenoge.

Auberge Au Mai

Un bail à loyer pour locaux commerciaux a été signé le 20 octobre 2020.

Il comprend le café-restaurant, 3 chambres, 1 chambre pour PMR, 2 studios et un appartement pour un loyer annuel de CHF 144'000.-. Afin de faciliter la phase de démarrage des activités, qui risquent également de pâtir de certaines restrictions liées à la crise sanitaire, il a été accordé une réduction de loyer pour l'exploitation de l'auberge, soit CHF 3'250.-/mois pour le 1^{er} semestre et CHF 1'625.-/mois pour le 2^e semestre, le montant total à encaisser en 2021 étant de CHF 114'750.-.

Les frais engendrés par la future garderie, dans le bâtiment de l'auberge, seront remboursés à 100% par l'AJERCO. Une convention de loyer a été signée pour la somme de CHF 70'000.-/an.

Bâtiments Vers l'Eglise

De Rham SA à Lausanne gère nos deux immeubles « Vers l'Eglise ». Les frais de gérance sont de 3.9% de l'état locatif, qui s'élève (sans les acomptes de charges) à CHF 603'500.-.

Routes

Travaux courants et réfections de diverses routes.

Il est également prévu d'embellir les accès de notre village (entretien des massifs, candélabres).

Un montant a également été prévu pour un éventuel arrêt de bus (provisoire) pour la nouvelle desserte Bussigny-Penthalaz/Cossonay.

Ordures ménagères

Le fonds de réserve affecté à ce dicastère, s'élevant à CHF 20'3836.56 au 31.12.2019, permettra de couvrir en 2020 et en 2021 les pertes budgétées à CHF 9'900.-. La taxe de CHF 80.- (TVA 7.7% incluse) est donc maintenue pour 2021. La situation sera revue lors de l'élaboration du budget 2022.

Réseaux d'égouts, d'épuration

Il est prévu d'investir la somme de CHF 500'000.- pour le rattachement des maisons foraines aux canalisations EC/EU. Cet investissement sera financé par un emprunt, mais fera l'objet d'un préavis présenté en 2021. Les charges d'intérêts et d'amortissement seront imputées au dicastère concerné.

La différence entre les revenus et les charges sera attribuée au fonds de réserve affecté de l'épuration.

Instruction publique et cultes

La piscine des Chavannes sera ouverte en été 2021 et nos élèves pourront y suivre des cours de natation. Pour le 2^e semestre, un montant de CHF 220.-/élève est budgété au travers des comptes de l'ASIVenoge pour les élèves primaires et de l'ASICoPe pour les élèves secondaires.

L'augmentation des coûts de l'ASIVenoge est principalement due au nombre d'enfants du primaire et une légère augmentation des coûts/élève.

Les frais d'étude pour le plan d'affectation Le Cheminet à Penthalaz pour satisfaire les besoins scolaires de l'ASIVenoge seront cofinancés par les comptes 2021 de l'ASIVenoge.

Sécurité sociale

La fréquentation de notre cantine Pic'Fouls est en forte diminution pour l'année scolaire 2020-2021, soit une moyenne d'environ 25 repas servis par semaine contre 40 pour l'année scolaire passée.

Les explications liées à la facture sociale sont données sous la rubrique charges cantonales ci-avant.



COMMUNE DE MEX

AJERCO: le coût budgété du parascolaire, soit garderie ou accueil en milieu familial se monte à 141.90/habitant (CHF 120.51 en 2020). L'augmentation provient principalement de l'ouverture de la garderie La Mexsonnette à Mex en octobre 2020 (22 places), la reprise dans le réseau de la garderie l'Oasis à Eclépens (22 places) et la création d'une garderie de 22 places à Cossonay, qui devrait ouvrir dès la rentrée d'août 2021.

Quant au préscolaire (UAPE unité d'accueil de la petite enfance), 10% du total est réparti par habitant sur tout le réseau de 27 communes et le solde de 90% se calculera à la prestation par îlot. Mex fait partie de l'îlot Venoge, (six communes), comprenant trois UAPE (Penthalaz, Penthaz et Vufflens-la-Ville). Ces montants peuvent fluctuer selon la participation des parents, le nombre d'enfants accueillis, les prestations et le changement d'année scolaire. La fréquentation des UAPE par des enfants de Mex est d'environ 15%.

Réseau d'eau

Le remplacement d'une conduite EP au chemin du Dernier Mur et la création d'un bouclage depuis la route de Cossonay pour environ CHF 80'000.-, couplé au rattachement des maisons foraines aux canalisations EC-EU, feront l'objet d'un préavis d'investissement dans le courant 2021. Les charges d'intérêts et d'amortissement seront imputées à ce dicastère.

La différence entre les revenus et les charges sera attribuée au fonds de réserve affecté de l'eau.

Réserves générales

Pour rappel, au 31.12.2019, le fonds de réserves générales se monte à CHF 1'543'234.85, et notre capital à CHF 483'162.98. Ces montants ne sont pas couverts par des liquidités, ce qui implique que tous les nouveaux investissements seront financés par des emprunts. Le résultat 2021 a été alourdi par un montant estimé de CHF 388'300, relatif à l'attribution au fonds d'entretien, rénovation et d'amortissement des bâtiments.

Il est à rappeler qu'il est difficile de prévoir les impacts financiers de la crise sanitaire que nous traversons actuellement sur les comptes 2021.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 3/2020 de la municipalité adopté en séance du 2 novembre 2020
ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2021 déficitaire de CHF 420'900.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic
Gregory Wyss
La secrétaire
Juliane Brandt-Monnier



Annexe : ment.